

choses ne se passeront pas ainsi. C'est la compagnie de prêts hypothécaires qui doit supporter toute perte attribuable à la réduction du taux d'intérêt pour l'avenir.

L'honorable député de Kootenay-Est a aussi exprimé la crainte que, par suite de la mise en vigueur de cette loi, les établissements de prêt ne concentrent leur activité que dans les parties du pays où les conditions sont plus stables et où les garanties sont meilleures, ce qui d'après lui, pourrait avoir pour effet de priver les gens d'autres régions de l'avantage d'emprunter sur hypothèque. A l'heure actuelle, comme dans le passé, les établissements de prêt de notre pays ne demandent qu'à trouver des occasions de placer leurs fonds. Les primes d'assurance font abonder l'argent dans les coffres des compagnies d'assurance, et si l'on veut que les obligations assumées par ces compagnies à l'égard de leurs assurés soient acquittées, il faut que ces compagnies puissent placer constamment les fonds qu'elles reçoivent en primes. Cette catégorie d'institutions est sans cesse obligée de placer de l'argent.

Nous devons tous savoir que ces institutions sont toujours à la recherche d'occasions de placement pour leurs fonds. Il y a certains endroits et certaines catégories de risques que les prêteurs d'argent préféreront toujours à d'autres, mais l'expérience fera connaître quelle est la ligne de conduite la plus sage à suivre sous ce rapport. Puis-je aussi signaler que, dans ces mêmes endroits, la concurrence entre les prêteurs est plus vive. Je veux aussi faire remarquer en terminant que le projet de loi dont la Chambre est maintenant saisi me donne deux espoirs. L'un est que cela permettra de créer des institutions de prêt dans les endroits du pays qui étaient jusqu'ici considérés désavantageux. L'autre est que ces compagnies profiteront des dispositions de refinancement de cette mesure pour se procurer les sommes supplémentaires dont elles auront besoin pour fins de prêt hypothécaire. Bien que je ne croie pas que cette mesure nous apporte l'âge d'or, j'y vois une tentative rationnelle et raisonnable de résoudre l'un des problèmes économiques les plus importants du pays.

M. l'ORATEUR: La motion est-elle adoptée?

L'hon. M. CAHAN: Sur division.

(La motion de l'honorable M. Dunning est adoptée sur division et le projet de loi est lu pour la 3e fois et adopté.)

[L'hon. M. Dunning.]

CHAMBRE DES COMMUNES

ORGANISATION ET CRÉATION DE POSITIONS PERMANENTES—EMPLOYÉS TEMPORAIRES EN SERVICE CONTINU

La Chambre étant revenue à l'appel des motions:

Le très hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): L'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill) a parlé hier du personnel de la Chambre des communes. Je constate qu'une résolution de la Chambre est nécessaire avant que la Commission du service civil et le gouverneur en conseil puissent agir à cet égard, et je propose en conséquence la motion suivante:

Que la Chambre approuve le rapport sur la réorganisation du personnel permanent de la Chambre des communes, lequel a été déposé le 28 avril 1938, subordonné aux mesures que la commission d'économie interne pourrait juger à propos de prendre pour y donner suite.

Je dois dire que le Sénat a adopté une résolution analogue à l'égard de son personnel.

(La motion est adoptée.)

VOIES ET MOYENS

LOI DE FINANCES

La Chambre formée en comité sous la présidence de M. Sanderson passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 1er juin, du bill n° 146 allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1940.

Sur l'article 1 (titre abrégé).

L'hon. M. CAHAN: Cela embrasse simplement les crédits déjà votés par la Chambre?

L'hon. M. DUNNING: Oui, tout à fait.

(L'article est adopté.)

Les articles 2 à 6 inclusivement sont adoptés.

Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3e fois et adopté.

La Chambre revient à l'ordre des questions.

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS DE 1911

M. ROBERGE:

1. Combien de députés ont été élus à la Chambre des communes aux élections de 1911?
2. Combien de députés libéraux ont été élus aux dites élections dans chaque province?
3. Combien de députés conservateurs ont été élus aux dites élections dans chaque province?
4. Combien de députés indépendants ont été élus aux dites élections dans chaque province?
5. Combien de députés nationalistes ont été élus aux dites élections dans chaque province?